



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 21 mai 2019 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Sont absentes : Mesdames Claudette Roussel et Line Boulianne

Ouverture de la séance à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 15 avril 2019
- 2.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2019

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois d'avril 2019
- 3.2 Renouvellement de contrat/ Services de la firme Promotek 2019-2021
- 3.3 Autorisation de paiement/ Tournée Feu de camp
- 3.4 Dépôt/ Calendrier des vacances estivales 2019
- 3.5 Autorisation/ Vente pour défaut de paiement de taxes
- 3.6 Engagement de l'employée numéro 13-0035/ Adjointe administrative
- 3.7 Autorisation de paiement/ Participation au 9^e congrès annuel des Villages-relais
- 3.8 Autorisation de paiement/ Achat d'une autorécurveuse pour planchers
- 3.9 Autorisation de paiement/Soumission pour la réfection d'une section de la rue Boily (tronçon entre la rue Sirois et la route 138)
- 3.10 Protocole d'entente concernant la gestion et le développement du Réseau d'accueil de la Côte-Nord (RACN) pour la saison 2019



No de résolution
ou annotation

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande de commandite/ La Popote Roulante « Les Délices Maison »
- 4.2 Demande de commandite et invitation/ Association des familles Boulianne inc.

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Dépôt/ Location : Salle du Centre multifonctionnel et aréna – Avril 2019

6.0 URBANISME

- 6.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois d'avril 2019

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Dépôt/ Rapport des travaux effectués pour le mois d'avril 2019 – Département des travaux publics

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

- 10.1 Cogestion du Bureau d'accueil touristique 2019

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- 12.1 Avis de motion et présentation du Règlement HCN-1022 modifiant le règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances suite à la légalisation du cannabis
- 12.2 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

- 13.1 FADOQ région Côte-Nord/ 27e Jeux régionaux des aînés
- 13.2 Festi-Livre Desjardins/ Invitation aux activités
- 13.3 Centre d'activités de la Haute-Côte (CAHC)/ 3^e souper-bénéfice
- 13.4 Maison de la famille de Longue-Rive/ Dévoilement de la fresque identitaire
- 13.5 Boisaco, Sacopan, Ripco, Bersaco et Granulco/ Invitation aux maires de la Haute-Côte-Nord pour souligner les projets d'investissements réalisés



14.0 PROJETS

- 14.1 Amendement à la résolution 19-03-434/ Projet de résidence avec services pour personnes âgées « Villa l'air du fleuve »

15.0 OFFRES DE SERVICES

- 15.1 Liste des offres de service
15.2 Monsieur Lester Trujillo Gonzalez/ Ingénieur en hydraulique

16.0 CORRESPONDANCE, MAMOT ET AUTRES

- 16.1 Liste de la correspondance, MAMOT et autres
16.2 Emploi Québec/ Inscription au programme d'apprentissage pour la qualification professionnelle obligatoire en Traitement d'eau souterraine (OTUFD)
16.3 Union des producteurs agricoles (UPA) Côte-Nord/ Réalisation d'un PDZA pour la MRC de la Haute-Côte-Nord
16.4 Municipalité de Saint-Siméon/ Utilisation de radars pédagogiques

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Demande d'autorisation/ Changement au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-05-473

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 15 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance en ajournement du 15 avril 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-05-474

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-05-475

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2019

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois d'avril 2019 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote n° 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil	55 328,40 \$
Comptes à payer	90 409,00 \$
Annexe des comptes	1 869,38 \$
Total des comptes	147 606,78 \$



No de résolution
19-05-476

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT/ SERVICES DE LA FIRME
PROMOTEK 2019-2021**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement du contrat de services de la firme Promotek pour la production des rapports de l'exploitant relatifs au suivi des redevances liées à l'exploitation des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT QUE les termes du contrat sont les mêmes que pour 2018, c'est-à-dire au montant fixe de 165 \$ pour les rapports mensuels (8 par année) auquel on ajoute 0,0075 \$ par tonne de matière exploitée, et ce, pour la période couverte par le présent contrat, soit de 2019 à 2021;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la signature du contrat d'entretien d'une durée de deux ans de la firme Promotek pour la production de rapports mensuels des transports de matières au coût de 165 \$ (cent soixante-cinq dollars) plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

AUTORISATION DE PAIEMENT/ TOURNÉE FEU DE CAMP

CONSIDÉRANT QUE la Tournée Feu de camp reviendra aux Escoumins le 12 juillet 2019 et présentera l'auteur-compositeur-interprète québécois François Lachance;

CONSIDÉRANT QUE la facture s'élève à 2 414,48 \$ (deux mille quatre cent quatorze dollars et quarante-huit cents) et doit être acquittée en deux versements, et ce, avant l'événement;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine le paiement du versement initial (à la signature du contrat) s'élevant à 50 % de la facture, soit au montant de 1 207,24 \$ (mille deux cent sept dollars et vingt-quatre cents).

QUE le Conseil autorise le paiement final (15 jours avant l'événement) au montant de 1 207,24 \$ (mille deux cent sept dollars et vingt-quatre cents).

CALENDRIER DES VACANCES ESTIVALES 2019

**AUTORISATION/ VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE
TAXES**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné ordre à la directrice générale et secrétaire-trésorière de transmettre à la MRC de La Haute-Côte-Nord un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel

9743

No. F
N° 19-05-477

FD - 1-800-

Les Éditions

←* DÉPÔT

o 19-05-478



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil désigne Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou Monsieur André Desrosiers, maire, à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement de taxes le jeudi 13 juin 2019 à 10 h, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

N° 19-05-479

ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 13-0035/ ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'employée n° 13-0035 a terminé sa période probatoire le 19 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Andrée Lessard, est satisfaite des services de l'employée n° 13-0035;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement de l'employée n° 13-0035 à titre de d'adjointe administrative pour la Municipalité des Escoumins;

QUE le salaire et les avantages sociaux de l'employée n° 13-0035 soient établis selon les conditions définies à la convention collective de travail en vigueur.

N° 19-05-480

AUTORISATION DE PAIEMENT/ PARTICIPATION AU 9^E CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS

ATTENDU QUE la Fédération des Villages-Relais du Québec nous convie au 9^e congrès annuel des Villages-Relais qui se tiendra du 29 au 31 mai 2019 à Danville, en Estrie, sous le thème « *Oser pour se différencier et communiquer pour être plus attractif!* »;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Monsieur André Desrosiers, maire de Les Escoumins, à se rendre au 9^e congrès annuel des Villages-Relais à Danville, en Estrie, les 29, 30 et 31 mai prochain.

QUE les frais de déplacement inhérents à ce congrès soient remboursés selon la réglementation en vigueur.

N° 19-05-481

AUTORISATION DE PAIEMENT/ ACHAT D'UNE AUTORECUREUSE POUR PLANCHERS

CONSIDÉRANT QUE la propreté des lieux est essentielle lors de tout événement ou activité (par exemple le karaté, où les adeptes sont pieds nus) qui se tient au Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la surface à récupérer est assez importante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE pour être plus efficient au niveau de l'entretien des surfaces de planchers du Centre multifonctionnel, la direction des travaux publics a fait une demande de soumission auprès de Les Produits Sanitaires Lépine inc. pour l'achat d'une autoréceuse de marque Clarke, au montant de 4 799,99 \$ (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat de l'autoréceuse au montant de 4 799,99 \$ (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents).

QUE les crédits requis soient prélevés à même le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans.

AUTORISATION DE PAIEMENT/ SOUMISSION POUR LA RÉFECTON D'UNE SECTION DE LA RUE BOILY (TRONÇON ENTRE LA RUE SIROIS ET LA ROUTE 138)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Escoumins a demandé des soumissions pour le resurfacement d'une partie de la rue Boily située entre la route 138 et la rue Sirois, d'une superficie d'environ 1 300 m²;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes ont soumis un prix et que le montant le moins élevé l'emporte :

Entreprise soumissionnaire	Montant total
Terrassement et pavage S.L. Inc.	48 875,92 \$
Les entreprises Jacques Dufour et fils	63 470,80 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la soumission la plus avantageuse et octroie le contrat de pavage à l'entreprise Terrassement et pavage S.L. Inc. au montant de 48 875,92 \$ (quarante-huit mille huit cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents), incluant les taxes;

QUE les travaux soient exécutés dans les 30 jours après l'adjudication du contrat.

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'ACCUEIL DE LA CÔTE-NORD (RACN) POUR LA SAISON 2019

ATTENDU QUE le 30 avril 2019, l'ATR Manicouagan a transmis aux gestionnaires le protocole d'entente concernant la gestion et le développement du Réseau d'accueil de la Côte-Nord (RACN), pour la saison estivale 2019;

ATTENDU QUE ce protocole vise à assurer la desserte de services d'accueil et d'informations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire de la région touristique de la Côte-Nord;

9745

19-05-482

No. F-031

FD - 1-800-

Les Éditions

19-05-483



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE les parties considèrent la structure du RACN comme essentielle et incontournable pour le développement et la promotion de l'accueil touristique de la région;

ATTENDU QUE la municipalité et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit préconisent renouveler leur partenariat quant à la gestion du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la signature du protocole d'entente concernant la gestion et le développement du Réseau d'accueil de la Côte-Nord (RACN), pour la saison 2019, entre l'Association touristique régionale Manicouagan, la Municipalité des Escoumins et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et, à cette fin, autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit protocole d'entente.

QUE copie de la présente résolution accompagnée du protocole d'entente soit transmise à Tourisme Côte-Nord et au Conseil des Innus Essipit.

N° 19-05-484

DEMANDE DE COMMANDITE/ LA POPOTE ROULANTE « LES DÉLICES MAISON »

IL ET PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 50 \$ (cinquante dollars) à La Popote Roulante « Les Délices Maison » pour l'année 2019-2020 afin d'aider l'organisme à acquérir des fournitures de bureau, de la papeterie, et plus spécialement à la préparation et la livraison des repas auprès des personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'à toute autre personne référée par le Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord.

N° 19-05-485

DEMANDE DE COMMANDITE ET INVITATION/ ASSOCIATION DES FAMILLES BOULIANNE INC.

ATTENDU QUE l'Association des familles Boulianne inc., fondée en 1998, qui a pour but de rassembler tous les Boulianne de l'Amérique, et qui compte plus ou moins 120 membres, tiendra son assemblée générale annuelle aux Escoumins les 24 et 25 août 2019;

ATTENDU QU'un tel rassemblement a eu lieu en 2006 ici-même aux Escoumins et qu'à cette occasion, la Municipalité avait accepté de commanditer le coquetel de bienvenue, des porte-documents et bien d'autre surprises;

ATTENDU QUE les Boulianne font partie des familles souches des Escoumins, et qu'en tant que hôte de ce rassemblement, l'Association aimerait que la Municipalité commandite à nouveau le coquetel de bienvenue, un geste qui serait apprécié des organisateurs et qui démontrerait encore une fois l'accueil chaleureux des Escouminois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE l'Association invite Monsieur le Maire au coquetel ainsi qu'au banquet afin d'échanger avec les Boulianne et leur souhaiter la bienvenue en tant que premier magistrat de la Municipalité des Escoumins, hôte de ce rassemblement;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil offre gratuitement le vin d'honneur dans le cadre du rassemblement annuel de l'Association des familles Boulianne inc. qui se tiendra les 24 et 25 août prochain aux Escoumins.

**** DÉPÔT**
LOCATION : SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ARÉNA
– AVRIL 2019

**** DÉPÔT**
RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DU MOIS D'AVRIL 2019

: DÉPÔT
RAPPORT DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE MOIS D'AVRIL
2019 – DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

**** DÉPÔT**
NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE
21 mai 2019 – Pleine capacité

N° 19-05-486
COGESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 2019

No.

FD - 1-800-

Les Éditions

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit participe à la cogestion du bureau d'accueil touristique en partenariat avec la Municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE le Conseil préconise poursuivre cette entente avec Essipit en regard à la cogestion du bureau d'accueil touristique qui a généré un achalandage de 8 838 visiteurs au cours de la dernière saison touristique;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler dans l'intérêt de nos communautés respectives cette entente de partenariat pour l'année 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil propose au Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit le renouvellement du partenariat dans la cogestion du bureau d'accueil touristique pour l'année 2019 et le partage des coûts d'opération sur la même base soit 50 % (cinquante pour cent) par la Municipalité des Escoumins et 50 % (cinquante pour cent) par la Communauté d'Essipit déduction faite des subventions applicables, s'il y a lieu.

AVIS DE MOTION DU RÉGLEMENT HCN-1022 MODIFIANT LE
RÉGLEMENT HCN-1021 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET MODIFIANT LE
RÉGLEMENT HCN-1013 RELATIF AUX NUISANCES SUITE À LA
LÉGALISATION DU CANNABIS

N° 19-05-487



No de résolution
ou annotation

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité des Escoumins, MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 mai 2019 à 19 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle il y avait quorum.

Je, soussigné, Marie-Lise Poitras, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, le **Règlement HCN-1022 modifiant le règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances suite à la légalisation du cannabis**, préalablement adopté par la municipalité des Escoumins.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.


Mme Marie-Lise Poitras, conseillère

**** DÉPÔT**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT HCN-1022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1021 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1013 RELATIF AUX NUISANCES SUITE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

N° 19-05-488

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE tel qu'annoncé dans le Muni Express numéro 13 du 17 juillet 2018, dès le 25 mai 2019, les organismes municipaux auront l'obligation de traiter les plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

ATTENDU QUE les plaintes admissibles concerneront uniquement les contrats dont la valeur est de 101 100 \$ ou plus;

ATTENDU QUE cette nouvelle mesure s'applique en vertu de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (LAMP)*;

ATTENDU QUE d'ici le 25 mai, tout organisme municipal doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en identifiant la personne responsable de les recevoir et l'adresse électronique à laquelle elles devront être transmises, cette procédure doit être adoptée par résolution du Conseil et être accessible sur le site Web municipal;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil nomme madame Andrée Lessard, directrice générale, comme personne responsable de la réception des plaintes à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique.

FADOQ RÉGION CÔTE-NORD/ 27^E JEUX RÉGIONAUX DES AÎNÉS

FESTI-LIVRE DESJARDINS/ INVITATION AUX ACTIVITÉS

CENTRE D'ACTIVITÉS DE LA HAUTE-CÔTE (CAHC)/ 3^E SOUPER-BÉNÉFICE

MAISON DE LA FAMILLE DE LONGUE-RIVE/ DÉVOILEMENT DE LA FRESQUE IDENTITAIRE

BOISACO, SACOPAN, RIPCO, BERSACO ET GRANULCO/ INVITATION AUX MAIRES DE LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR SOULIGNER LES PROJETS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 19-03-434/ PROJET DE RÉSIDENCE AVEC SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES « VILLA L'AIR DU FLEUVE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Escoumins appuie le projet de « Les Logis Escouminois »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un besoin qui répond aux attentes de la population vieillissante;

CONSIDÉRANT QU'une demande de réservation d'unités au programme AccèsLogis Québec sera soumise à la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise une participation financière sous forme de don de terrain, soit celui situé sur le lot 13 A-6-16 Rg01 (ancienne école St-Marcellin);

QUE ce don soit conditionnel à la réalisation de ce projet;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution portant le numéro 19-03-434.

LISTE DES OFFRES DE SERVICES

MONSIEUR LESTER TRUJILLO GONZALEZ/ INGÉNIEUR EN HYDRAULIQUE

LISTE DE LA CORRESPONDANCE, MAMOT ET AUTRES

EMPLOI-QUÉBEC/ INSCRIPTION AU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE EN TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE (OTUFD)

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) CÔTE-NORD/ RÉALISATION D'UN PDZA POUR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON/ UTILISATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES

DEMANDE D'AUTORISATION/ CHANGEMENT AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LE

19-05-490

* DÉPÔT

** DÉPÔT

** DÉPÔT

: DÉPÔT

** DÉPÔT

** DÉPÔT

Les Éditions

FD - 1-800-

No. F-031

19-05-489

** DÉPÔT

DÉPÔT

* DÉPÔT

** DÉPÔT

** DÉPÔT



PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de réfection du bloc sanitaire en vue d'améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté, le programme d'infrastructures Québécoises Municipalités (PIQM) est modifié pour le programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide PRIMADA et qu'elle s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles y compris tout dépassement de coûts;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Joé Dufour, agent de développement, à déposer la demande pour le programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA);

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure ainsi que tous les coûts non admissibles y compris tout dépassement de coûts;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 18-03-082.

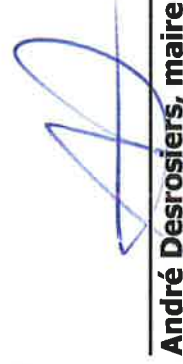
N° 19-05-491

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 6



André Desrosiers, maire



**Andrée Lessard, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.